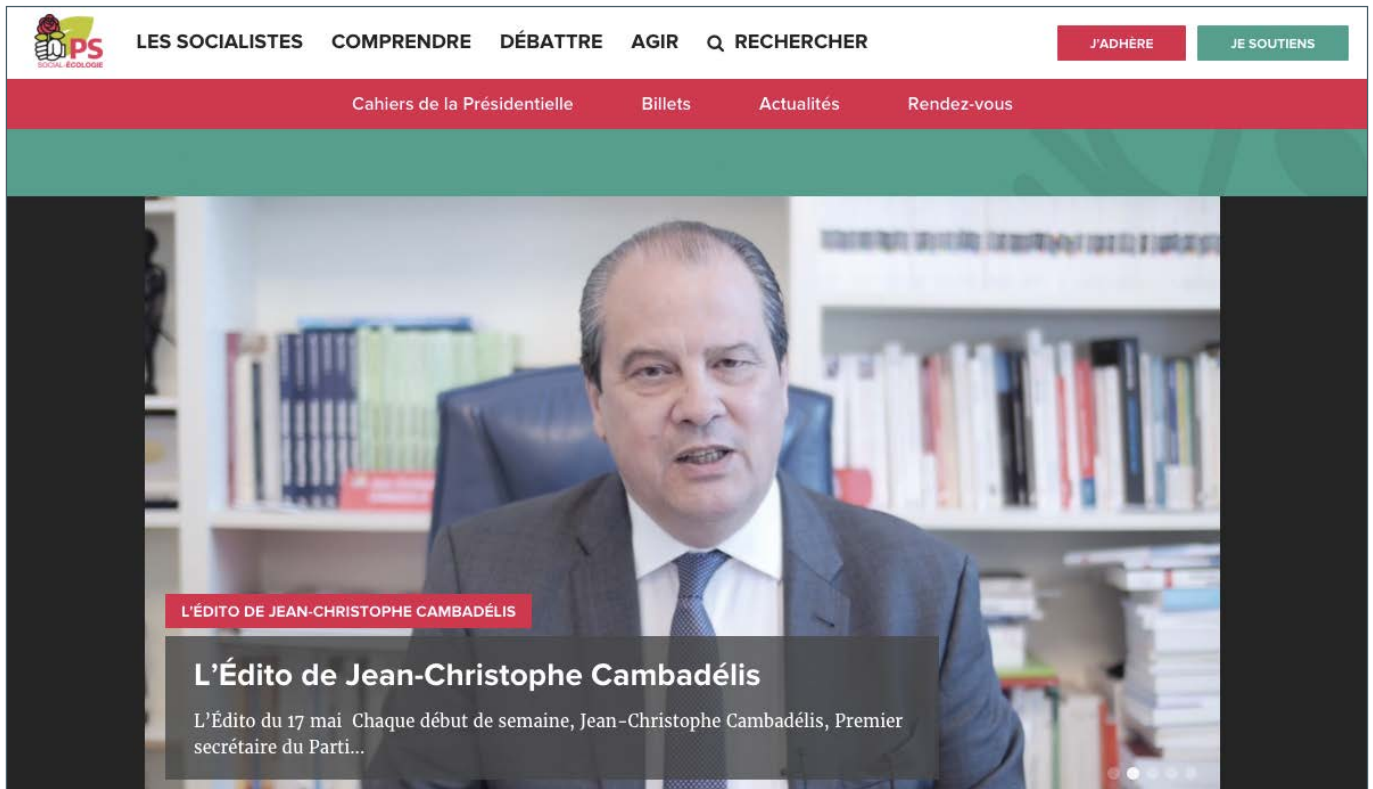




L'unité contre les radicalités



© D.R.

Lors du rendez-vous hebdomadaire qu'il donne désormais sur le site internet du Parti, le Premier secrétaire fait le point sur l'actualité politique de chaque semaine. Dans le premier *Édito* daté du 17 mai, Jean-Christophe Cambadélis met en garde contre « *les radicalités qui amènent la violence* ». Il dénonce avec vigueur les violences et dégradations dans les permanences du parti et appelle les responsables politiques et syndicaux à prendre position pour défendre notre modèle démocratique. La violence et les radicalités sont aussi pointées dans les mots et les programmes des candidats de la Droite pour 2017. Le Premier secrétaire rappelle « *Nous maintenons*

notre orientation depuis le congrès de Poitiers : constituer notre bloc réformiste pour moderniser le pays en respectant notre modèle social. » Jean-Christophe Cambadélis se félicite également de la déclaration du Président de la République sur les ondes le 17 mai : « *je veux mener la France vers une social-démocratie à la Française.* » Si « *la bataille n'est pas gagnée* », rassembler la gauche constitue l'enjeu principal de cette année qui nous sépare du premier tour du scrutin présidentiel. D'ici-là, le bilan social sera fait et le Parti socialiste aura grandement contribué à l'élaboration du programme de protection sociale et de dynamisation de l'économie pour le prochain mandat.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

111 450 adhérents

Au 30 avril, le Parti socialiste compte 111 450 adhérents. Par rapport aux chiffres de 2015, 14 437 militants n'ont pas renouvelé leur adhésion alors que, dans le même temps, 4 354 nouvelles adhésions ont été enregistrées. Par ailleurs 25 694 militants ont jusqu'au 1^{er} octobre pour se mettre à jour de leur cotisation et ainsi être réintégrés au corps des adhérents. Les trois premières fédérations sont, dans l'ordre, Paris (6 156), le Pas-de-Calais (6 013) et le Nord (5 720).

REVENU UNIVERSEL : UNE QUESTION SOCIALE EUROPÉENNE ?

Le 6 janvier dernier, le Conseil national du numérique remettait à la ministre du Travail et de l'emploi un rapport sur les changements du monde du travail dus à la révolution numérique qui préconisait notamment la mise en place d'un revenu de base universel en France. Le Mouvement français pour un revenu de base (MFRB) définit ce revenu comme : « *un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement.* »

Ce principe est à l'étude en Finlande, en Suisse ou encore au Québec. Les instances du Parti socialiste se sont aussi emparées du sujet. Par exemple, le 9 mai, le secrétariat national abordait cette question « *revenu universel, revenu d'existence républicain.* »

Le revenu universel doit être abordé dans sa vision social-démocrate qui consiste à encourager l'épanouissement individuel, à lutter contre l'exclusion et la pauvreté et enfin à répondre aux limites du système de protection sociale. Ceci en opposition à l'approche qu'en fait une Droite qui se sa-

sirait de l'occasion pour une refonte complète voire la disparition totale des autres aides sociales.

Pour le Parti socialiste, le revenu universel doit être approché dans une dimension sociale. Un tel revenu permettrait à chacun de bénéficier d'un minimum pour construire son propre parcours social et professionnel. Sur cette base, chacun peut en effet développer son approche du travail et, pourquoi pas, dégager du temps au service de l'intérêt général. D'autres peuvent y voir un palier minimal au développement de l'initiative économique. Bref, le revenu universel apporterait une certaine sérénité dans ses propres choix d'évolution.

« RÉSOUDRE L'ÉQUATION MONTANT-FINANCEMENT-ÉQUITÉ. »

Bien entendu, il faut résoudre l'équation Montant-Financement-Équité. L'équilibre social et économique ne doit pas inciter la précarisation. Cet équilibre est viable avec des sources de financements innovants puisés dans un réajustement de la fiscalité ou encore dans l'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale mise en place par la gauche depuis 2012.



© D.R.

Enfin, ce système doit prévoir l'équité pour être au service de l'émancipation de chacun, ne pas remplacer les allocations existantes et contribuer à la simplification des différents minima sociaux. Dans tous les cas, la gauche y voit une piste possible de sortie de crise tout en améliorant le quotidien notamment des travailleurs pauvres... Finalement, cette question doit aussi être englobée dans la mise en chantier d'un partage volontaire du temps de travail en prolongement des 35 heures et nécessite une volonté politique forte pour atteindre le plein emploi dans un cadre européen. Comme le préconisent Karim Bouamrane, secrétaire national à l'innovation, et l'économiste, Christopher Dembik, dans une tribune du Monde datée du 2 mai, l'idée d'un tel revenu pourrait, après une phase pilote dans certains pays, se généraliser à l'échelle européenne favorisant ainsi : « *un nouveau projet commun mobilisateur* » qui permettrait à l'Europe de « *renouer avec sa longue tradition de promotion du progrès social et humain.* »

Par Christophe Disic



SALAIRES DES PATRONS : PLAFONNONS !

Claude Bartolone, Anne Hidalgo, Karine Berger, Benoît Hamon, Edouard Martin ou encore Arnaud Montebourg sont parmi ces premiers signataires qui estiment que : « *le principal argument patronal pour justifier de telles pratiques - celui d'un marché mondial de très hauts dirigeants qui nécessiterait un alignement des salaires par le haut - n'est corroboré par aucune étude économique sérieuse.* » Et ils soulignent « *qu'en se comportant de la sorte, notre élite économique entretient un sentiment de chacun pour soi délétère.* »

Les signataires répondent également à ceux qui avancent le risque de censure du Conseil constitutionnel : « *le gouvernement peut trouver les moyens de rendre compatible cette exigence d'un salaire plafond avec notre Constitution. La France sera alors le seul pays au monde à inscrire dans la loi un tel plafond. Ce sera un motif de fierté nationale.* »

Les signataires, parmi lesquels Pierre Rosanvallon, Marcel Gauchet ou Thomas

Piketti, rappellent : « *Alors que la majorité des Français a dû consentir de gros efforts depuis la crise de 2008, ces pratiques patronales remettent en question notre pacte de solidarité, nourrissent la défiance vis-à-vis de nos institutions et alimentent le vote d'extrême droite.* » et demandent « *au gouvernement de légiférer pour que désormais, en France, un patron ne puisse pas être rémunéré plus de 100 Smic, soit 1,75 million d'euros par an. C'est un début et que si cette loi est votée, elle obligera la quasi-totalité des patrons du CAC 40 (et donc une très grande partie de leur comité exécutif) à baisser leur rémunération d'au moins 58 %.* »

Rappelons que le conseil d'administration du groupe Renault a décidé de maintenir la rémunération de M. Ghosn pour l'année 2015 en dépit du vote consultatif des actionnaires, qui se sont prononcés contre à 54,12%... Signez la pétition en ligne sur le site de Libération.

Par Christophe Disic

LES CAHIERS DE LA PRÉSIDENTIELLE

Les Cahiers de la Présidentielle ouvrent la réflexion à celles et ceux qui décident de s'engager dans un nouveau cycle de la construction de la gauche. Après plusieurs auditions et débats, un Cahier est déjà finalisé : *Entreprendre, travailler, s'accomplir*. Viendra ensuite : *Apprendre pour s'é émanciper*. Ces Cahiers seront bientôt en ligne sur le site www.parti-socialiste.fr



ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ : CONTRIBUEZ JUSQU'AU 1^{ER} JUIN !

et pour qu'elle ait le sentiment d'être entendue et reconnue».

Le projet de loi s'articule autour de trois grands thèmes : la citoyenneté et l'émancipation des jeunes ; la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'habitat ; et l'égalité réelle.

Ce projet de loi prévoit par exemple la reconnaissance systématique de l'engagement des étudiants dans leur cursus supérieur (*compétences acquises et connaissances dans une activité bénévole*). Un bilan de santé et un entretien de prévention seront proposés à tous les

« NOS QUARTIERS SONT LE BERCEAU D'UNE RICHESSE HUMAINE PORTEUSE DE FRANCE. »

jeunes entre 16 et 25 ans. Concernant les logements, la loi imposera notamment la transparence dans l'attribution des logements sociaux et l'octroi par les collectivités d'au moins 25% de logements sociaux aux ménages prioritaires. Les Préfets pourront aussi délivrer des autorisations d'urbanisme dans les communes qui ne respectent pas les critères de la loi SRU en matière de logements sociaux.

Enfin, les sanctions seront durcies face aux actes de racisme et de discrimina-

tion. Par ailleurs, l'accès au troisième concours dans les trois fonctions publiques sera élargi aux candidats qui auront acquis une expérience dans le cadre d'activités professionnelles, associatives ou ayant exercé un mandat local.

Ceci n'est pas exhaustif et les contributions citoyennes devraient enrichir les textes. Car les habitants des quartiers populaires doivent pouvoir y participer. Comme le rappelait le 8 mai dernier Hélène Geoffroy, secrétaire d'État à la Politique de la Ville, dans une lettre ouverte : « À vous qui habitez nos quartiers populaires ou nos villes de banlieue ; à vous qui avez parfois le sentiment d'être abandonnés et, vivez pour un certain nombre d'entre vous le fait d'être exclus de la promotion sociale ; à vous qui êtes les 5,5 millions de citoyens à vivre dans les quartiers situés en « Politique de la Ville », je tenais à m'adresser à vous pour vous dire que l'État est bien présent parce que vous êtes pleinement une part de France. Mon propos s'adresse à vous, mais il s'adresse aussi au Pays tout entier qui doit entendre que nos quartiers et banlieues sont aussi des lieux de créativité, de courage, d'intelligence, des lieux d'une exceptionnelle force de vie. Ils sont le berceau d'une richesse humaine porteuse de France. »

Par Christophe Discic

Le Projet de loi Égalité et citoyenneté sera débattu en juin au parlement. Mais avant cela, il peut être enrichi par les citoyens qui le désirent sur la plateforme de contribution www.egalite-citoyennete-participez.gouv.fr.

Le gouvernement a décidé de faire partager tout ce qui peut contribuer à lutter contre la ghettoïsation des quartiers et à favoriser l'insertion des jeunes. Pour Ericka Bareigts, Secrétaire d'État chargée de l'égalité réelle, c'est : « l'occasion de retisser un lien très fort entre les citoyens et les parlementaires et d'apporter ainsi une réponse à la distanciation politique en cours. »

Ce projet de loi lancé dans le sillage des attentats de janvier 2015 intègre également les mesures pour l'insertion des jeunes issues de leurs revendications récentes lors de leur mobilisation face à la loi travail. Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, « souhaite que la jeunesse notamment vienne s'exprimer sur cette plateforme pour nous dire ce qu'elle attend de cette loi, pour améliorer sa place dans la société

FICHES DE LA RÉUSSITE : LE PS DRESSE LE BILAN

Saviez-vous qu'il y avait déjà 12 000 jeunes en service civique en 2015 ? Que 700 places d'accueil en maternelle avaient été créées pour les élèves autistes ? Ou encore que la prime d'activité bénéficie déjà d'un taux de recours de 54 % contre 35 % pour le RSA ?

Tous ces chiffres et ces avancées font partie des « Fiches de la réussite ». Le Parti socialiste a en effet décidé de lancer ces fiches afin que chacun puisse mesurer les réformes du quinquennat. En effet, depuis 2012, les socialistes et la gauche agissent pour redresser notre pays, renforcer les protections et ouvrir de nouveaux droits. Les réformes engagées portent dès à présent leurs fruits. 12 fiches sont déjà en ligne (*au moment où nous bouclons l'Hebdo*). Chaque jour, il est possible d'en retrouver de nouvelles sur le site du Parti socialiste. Chacun peut également suivre l'élaboration de cette « encyclopédie » de la réussite à travers twitter [#1jour1reussite](https://twitter.com/1jour1reussite)

VOICI LA LISTE DES PREMIÈRES FICHES EN LIGNE

- **Fiche de la réussite n°12** : Améliorer l'accès à la contraception et à l'avortement
- **Fiche de la réussite n°11** : Garantie Jeunes
- **Fiche de la réussite n°10** : Conférence de Paris sur le climat (COP 21)
- **Fiche de la réussite n°9** : L'adaptation de la société au vieillissement
- **Fiche de la réussite n°8** : La Banque Publique d'Investissement
- **Fiche de la réussite n°7** : L'égalité pour nos quartiers
- **Fiche de la réussite n°6** : Le mariage pour tous
- **Fiche de la réussite n°5** : Plan d'aide TPE/PME
- **Fiche de la réussite n°4** : L'inclusion et l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- **Fiche de la réussite n°3** : Mise en place de la prime d'activité
- **Fiche de la réussite n°2** : Revalorisation des Bourses étudiantes
- **Fiche de la réussite n°1** : Instauration du service civique universel action et promotion républicaine



Par Christophe Discic

“ DE QUOI ONT PEUR LES MAIRES QUI BRIDENT LES ÉLUS D'OPPOSITION ? ”

Créée en 2010, l'AELO (*Association nationale des élus locaux d'opposition*) compte près de 500 membres de tous bords. Clotilde Ripoull, sa présidente, nous décrypte les déséquilibres majorités-minorités observés dans nos territoires.



© D.R.

En quoi l'AELO soutient-elle les élus d'opposition ?

L'AELO assure la promotion à l'échelle nationale de défense du statut des élus d'opposition. Les élus d'opposition bénéficient depuis 6 ans d'un interlocuteur pour les aider dans leurs démarches, les rassembler, les représenter. Le partage d'expériences entre nos membres est notre principale force. Nous informons sur les droits et devoirs, les moyens de se faire entendre, d'exercer son mandat de manière efficace et constructive. Nous formons également sur tous les domaines utiles aux élus.

Qu'observez-vous aujourd'hui dans nos territoires sur la démocratie locale ?

Il y a deux types d'attitudes. Les maires ouverts, à l'écoute de leur opposition. Ils ont une attitude positive allant même jusqu'à reprendre une proposition minoritaire qui va dans le bon sens ! À l'opposé, des maires refusent tout dialogue par principe, brident les élus d'opposition, bafouent leurs droits, souvent par gestion autoritaire et opaque. De quoi ont-ils peur ? D'autant que l'apparition des réseaux sociaux modifie la donne. Les citoyens sont demandeurs d'informations sur la gestion de leur commune, ou à l'initiative de revendications ou projets. Les

réseaux sont un moyen de communication pour les élus d'opposition plus rapide et direct que par les canaux traditionnels officiels dont ils sont parfois exclus.

Pourquoi, les majorités ont-elles autant de mal à respecter l'opposition ?

L'absence de collaboration, de participation entre majorité et opposition à l'échelle nationale comme à l'échelle locale ne permet pas une gestion qui pourrait être plus consensuelle. Peut-être est-ce dû à une culture politique pas encore assez ancrée dans le dialogue, la participation, la négociation. Trop souvent, on observe des attitudes de méfiance des maires vis-à-vis de leurs opposants. Résultat : une absence d'information des élus minoritaires, voire un blocage qui mène au non respect de la loi... S'y ajoutent parfois des questions de personnalités, de rivalités, d'égo...

« L'AELO PRÉCONISE LA CRÉATION D'UNE FONCTION DE « MÉDIATEUR DES ÉLUS » QUI, AU NIVEAU NATIONAL, POURRAIT ÊTRE SAISI PAR LES ÉLUS. »

Quelles conséquences sur les juridictions administratives et les préfetures ?

Lorsque votre maire ne respecte pas vos droits, vous devez émettre un recours documenté auprès du service préfectoral. Ce recours restant souvent sans suite, vous devez alors déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif, sans les moyens financiers vous permettant d'avoir les conseils avisés d'un avocat. Puis, il faut attendre encore entre une et deux années pour en connaître le résultat. Pendant ce temps, votre maire bénéficie du concours d'un avocat payé par les contribuables et continue de ne pas respecter le droit. Ainsi, jusqu'au jugement définitif, soit sur le tiers de votre mandat, vos droits sont mécaniquement bafoués...

Que manque-t-il pour que les élus d'opposition soient mieux « considérés » ?

Considérer l'opposition est avant tout un état d'esprit. Être convaincu que la démocratie est faite de transparence, de débats, de contradiction, de participation. À condition bien entendu que l'opposition elle-même soit constructive et non stérile. Mais le nombre d'élus d'opposition dans les conseils municipaux ne représente déjà pas leur poids électoral. Il est donc primordial de leur permettre d'exercer correctement leur rôle de contre pouvoir démocratique. Comment peut-on accepter dans notre démocratie que des maires bafouent les droits élémentaires de leur opposition ? Si c'était le cas à l'Assemblée nationale ou au Sénat personne ne le tolérerait. Nous ne l'acceptons donc pas dans les collectivités locales. Alors que quand majorité et opposition acceptent les critiques constructives, le respect s'instaure et la gestion de l'intérêt général y gagne.

Aucune instance nationale indépendante n'existe aujourd'hui sur le contrôle et la garantie de l'expression du pluralisme. Comment envisageriez-vous son rôle ?

Les lenteurs de procédures poussent l'AELO à préconiser la création d'une fonction de « Médiateur des élus ». Ce médiateur rappellerait l'obligation de la loi et s'appuierait sur les différentes jurisprudences. Il dégagerait des solutions rapidement à ces conflits le plus simplement possible. Ensuite, les réponses du médiateur devraient être lues publiquement en Conseil municipal. Ceci allégerait le travail des juridictions administratives. C'est l'une de nos principales propositions portées aussi bien au Parlement qu'à la Présidence de la République pour aller vers une démocratie locale plus constructive et mieux partagée.

ALLER PLUS LOIN :

Le site Internet : www.aelo.info

Twitter : @assoaelo

Facebook : <https://www.facebook.com/Cripoull/?fref=ts>